

Liste des caractéristiques certifiées par application

Construction

NF HQE Bâtiments Tertiaires



La certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires porte sur les performances d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé d'une opération de construction. Elle atteste de :

AVANT 2015

La mise en œuvre d'un système de management d'opération permettant de fixer les cibles environnementales, d'organiser l'opération pour les atteindre, tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnelle, l'atteinte d'un niveau TRES PERFORMANT pour au moins 3 cibles environnementales, PERFORMANT pour au moins 4 cibles environnementales et d'un niveau BASE pour 7 cibles environnementales.

MILLESIME 2015

Mise en œuvre d'un système de management d'opération et atteinte d'un niveau de performance énergétique, environnementale de santé et de confort d'un bâtiment en construction et/ou rénovation.

TOUS LES MILLESIMES

Pour les bâtiments devant répondre à la réglementation thermique, la cible 4 doit être traitée en niveau performant ou très performant.

Le profil environnemental de l'opération, établi par le demandeur et vérifié en cours d'audit, est identifié page suivante.

En vertu de la présente décision notifiée par Certivea, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné page suivante.

On the strength of the present decision notified by Certivea, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification.

Phase Programme/Conception : Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque les 3 phases ont été évaluées conformes.

Le référentiel de certification, la liste des certificats et attestations à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

Phase réalisation : Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque les 3 phases ont été évaluées conformes. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...).

Le référentiel de certification, la liste des certificats et attestations à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

NF HQE Equipements Sportifs



La certification NF HQE™ Equipements Sportifs porte sur les performances d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé d'une opération de construction. Elle atteste de :

AVANT 2015

la mise en œuvre d'un système de management d'opération permettant de fixer les cibles environnementales, d'organiser l'opération pour les atteindre, tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnelle, l'atteinte d'un niveau TRES PERFORMANT pour au moins 3 cibles environnementales, PERFORMANT pour au moins 4 cibles environnementales et d'un niveau BASE pour 7 cibles environnementales.

MILLESIME 2015

Mise en œuvre d'un système de management d'opération et atteinte d'un niveau de performance énergétique, environnementale de santé et de confort d'un bâtiment en construction et/ou rénovation.

TOUS LES MILLESIMES

Pour les bâtiments devant répondre à la réglementation thermique, la cible 4 doit être traitée en niveau performant ou très performant.

Le profil environnemental de l'opération, établi par le demandeur et vérifié en cours d'audit, est identifié en page suivante.

En vertu de la présente décision notifiée par Certivea, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné page suivante.

On the strength of the present decision notified by Certivea, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification.

Phase Programme/Conception : Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque les 3 phases ont été évaluées conformes.

Le référentiel de certification, la liste des certificats et attestations à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

Phase réalisation : Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque les 3 phases ont été évaluées conformes. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...).


Le référentiel de certification, la liste des certificats et attestations à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

AFILOG

En complément des caractéristiques certifiées et associées de la marque NF HQE™ Bâtiments Tertiaires ou NF Bâtiments Tertiaires associée à BBC EFFINERGIE au sens de l'article L115-27 et suivants du Code de la Consommation, s'ajoutent les caractéristiques définies dans le classement AFILOG délivré par Certivea.

Il porte sur les thèmes conditions de travail et adaptation du bâtiment au process et complète les 14 cibles de la Qualité environnementale du Bâtiment.

Cette attestation est délivrée aux opérations tertiaires respectant le Classement AFILOG Plateforme-Logistique délivré par Certivea pour les bâtiments bénéficiant d'un certificat de conformité au Référentiel de la marque NF HQE™ Bâtiments Tertiaires ou NF Bâtiments Tertiaires associée à BBC EFFINERGIE.

<p>HQE Bâtiment Durable</p> 	<p>La certification HQE Bâtiment Durable atteste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'atteinte d'un niveau de performance globale (Performant, Très Performant, Excellent, Exceptionnel) pour les engagements Qualité de Vie, Respect de l'environnement, Performance économique d'un objet ou sous-objet* • d'un niveau de maturité (Opérationnel, Maitrisé, Participatif, Optimisé, Exemplaire) du Management Responsable. <p>Cette performance peut être attestée pour les phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme • Conception • Réalisation • Et/ou Exploitation <p>*Objet : élément constitutif d'une opération. Il s'agit par exemple d'un des bâtiments réalisés dans une opération. *Sous-objet : un ensemble d'espaces d'une même activité sous la responsabilité d'un même demandeur sur un même objet. Ce certificat doit être reproduit intégralement.</p> <p>Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus. Il est valable pendant un an lorsque la phase réalisation ou la phase exploitation a été évaluée conforme. La liste des certificats à jour est disponible sur le site www.certivea.fr</p>
<p>HQE Bâtiment</p>	<p>La certification « HQE Bâtiment - CERTIFIÉ PAR CERTIVEA » atteste par sous objet de l'atteinte d'un niveau de performance globale (Performant, Très Performant, Excellent, Exceptionnel) pour les engagements Qualité de Vie, Respect de l'environnement et SMR - Pilotage maitrisé.</p> <p>Cette performance peut être attestée pour les phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Programme, ■ Conception, ■ Réalisation, ■ Et/ou Exploitation.

Exploitation

NF HQE Exploitation V2



Mise en œuvre d'un système de management et atteinte d'un niveau de performance énergétique, environnementale, de santé, de confort d'un bâtiment en exploitation selon 3 axes :

Axe : « Bâtiment Durable »

Axe : « Gestion Durable »



Axe : « Utilisation Durable »

Pour les bâtiments/parties de bâtiments bénéficiant d'une attestation de conformité, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le Référentiel de certification NF HQETM Bâtiments Tertiaires en exploitation dont la version est précisée dans la/les attestation(s) de conformité.

En vertu de la présente décision notifiée par Certivea, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné ci-dessus.

On the strength of the present decision notified by Certivea, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification.

Le bénéficiaire est donc autorisé à apposer la certification NF HQETM Bâtiments Tertiaires en exploitation pour l/les Axes et niveau(x) correspondant(s) à/aux attestations(s) de conformité conformément aux dispositions de la charte de communication en vigueur. Le référentiel de certification, la liste des certificats et attestation à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr. Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la/les attestation(s) de conformité correspondante(s).

<p>HQE Aménagement</p> 	<p>HQE-Aménagement™ – Délivrée par Certivéa est une application de la marque « Délivrée par Certivéa ».</p> <p>Elle vise la réalisation d'opérations intégrées à leurs territoires qui contribuent aux six finalités suivantes du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité - Bien-être - Cohésion sociale - Préservation et amélioration de l'environnement - Résilience - Utilisation responsable des ressources <p>HQE-Aménagement™ – Délivrée par Certivéa a pour objectif principal d'attester de la conformité à un référentiel de management. Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :</p> <p>Mise en œuvre d'un Système de Management d'Opération permettant de fixer les objectifs d'aménagement durable justifiés et cohérents dans le contexte de l'opération, et d'organiser l'opération pour les atteindre en maîtrisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les processus de pilotage, de participation, d'évaluation et d'amélioration ; - Les processus opérationnels d'analyse, de programmation, conception, réalisation et rétrocession. <p>Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide jusqu'à la fin de la phase certifiée (cf. Règles de certification). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.</p> <p>HQE-Aménagement™ – Délivrée par Certivéa est une certification de management. Elle ne s'inscrit donc pas dans le cadre de « la certification des produits et des services autres qu'alimentaires » prévue dans les articles R-115-1 à R-115-12 et 115-27 à 115-33 du code de la consommation.</p>
<p>HQE Infrastructures</p> 	<p>La certification « HQE Infrastructures™ – délivrée par Certivéa » atteste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la mise en œuvre d'un système de management d'opération permettant : <ul style="list-style-type: none"> - (Pour les infrastructures routières à retirer) : de fixer la performance de développement durable de l'infrastructure, - (Pour toutes les autres infrastructures à retirer) : de fixer les objectifs de développement durable justifiés et cohérents dans le contexte de l'infrastructure, - La mise en œuvre du système de management doit ainsi permettre d'organiser l'opération pour atteindre les objectifs fixés tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnelle. <p>« HQE Infrastructures™ - délivrée par Certivéa » est une certification de management d'opération. Elle ne s'inscrit donc pas dans le cadre de la certification des produits et des services autres qu'alimentaires prévue dans les articles R433-1 et R433-2 et L433-3 à L433-11 du code de la consommation.</p> <p>Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque l'ensemble des phases a été évalué conforme.</p> <p>Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr</p>

<p>NF Bâtiment Tertiaire + label HPE</p>    	<p>La marque NF Bâtiments Tertiaires associée au label HPE atteste du respect d'un niveau minimal :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de performance énergétique, -de la qualité associée définie ci-dessous : - Qualité Associée 1 : « Ambiance thermique », - Qualité Associée 2 : « Qualité d'air », - Qualité Associée 3 : « Ambiance visuelle », - Qualité Associée 4 : « Ambiance acoustique », - Qualité Associée 5 : « Facilité d'exploitation, d'entretien et de maintenance », - Qualité Associée 6 : « Qualité de la construction ». <p>Le niveau de performance énergétique est identifié sur l'attestation du Label HPE fournie avec le présent certificat.</p> <p>CERTIVEA atteste que l'opération identifiée ci-dessus a été évaluée conforme au Référentiel pour la phase Réalisation.</p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par Certivéa, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné ci-dessus.</p> <p>On the strength of the present decision notified by Certivéa, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification.</p> <p>Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la phase Réalisation, et jusqu'à la fin du parfait achèvement. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr</p>
<p>NF Equipement Sportif + label HPE</p>    	<p>La marque NF Equipements Sportifs associée au label HPE atteste du respect d'un niveau minimal :</p> <ul style="list-style-type: none"> de performance énergétique, de la qualité associée définie ci-dessous : - Qualité Associée 1 : « Ambiance thermique », - Qualité Associée 2 : « Qualité d'air », - Qualité Associée 3 : « Ambiance visuelle », - Qualité Associée 4 : « Ambiance acoustique », - Qualité Associée 5 : « Facilité d'exploitation, d'entretien et de maintenance », - Qualité Associée 6 : « Qualité de la construction ». <p>Le niveau de performance énergétique est identifié sur l'attestation du Label HPE fournie avec le présent certificat.</p> <p>CERTIVEA atteste que l'opération identifiée ci-dessus a été évaluée conforme au Référentiel pour la phase Réalisation.</p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par Certivéa, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné ci-dessus.</p> <p>On the strength of the present decision notified by Certivéa, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification.</p> <p>Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la phase Réalisation, et jusqu'à la fin du parfait achèvement. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr</p>

Label NF HQE Bâtiment Tertiaire + label HPE



En complément des caractéristiques certifiées et associées de la marque NF HQE Bâtiments Tertiaires au sens de l'article L115-27 et suivants du Code de la Consommation, s'ajoutent des caractéristiques spécifiques au Label HPE.

Cette attestation est délivrée aux opérations tertiaires bénéficiant d'un certificat de conformité NF Bâtiments Tertiaires en phase réalisation délivré par Certivea et respectant les exigences du Label HPE.

Label NF HQE Equipement Sportif + label HPE



En complément des caractéristiques certifiées et associées de la marque NF HQE Equipements Sportifs au sens de l'article L115-27 et suivants du Code de la Consommation, s'ajoutent des caractéristiques spécifiques au Label HPE.

Cette attestation est délivrée aux opérations tertiaires bénéficiant d'un certificat de conformité NF Bâtiments Tertiaires en phase réalisation délivré par Certivea et respectant les exigences du Label HPE.

Label E+C-



Le Label « E+C- certifié par Certivéa » atteste d'un niveau de performance énergétique et environnementales d'un Bâtiment neuf, qui porte à la fois sur :

L'évaluation de son bilan énergétique sur l'ensemble des usages, appelé bilan énergétique BEPOS (Bilan BEPOS).

L'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de son cycle de vie (Eges) et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des produits de construction et des équipements utilisés (Eges PCE)

Le label E+C- comprend 4 niveaux de performance énergétique pour le bâtiment à énergie positive : E1 à E4

Et 2 niveaux de performance environnementale relative aux émissions de gaz à effet de serre : C1 et C2.

La marque E+C- est une marque collective simple déposée à l'INPI par l'Etat Français. Elle est destinée à caractériser un bâtiment exemplaire en matière de consommation énergétique et de réduction des émissions des gaz à effets de serre lors de sa construction et ce pour l'ensemble de son cycle de vie.

La marque « certifiée par Certivéa » est une marque collective de certification déposée à l'INPI par Certivéa le 24/04/2009 sous le numéro 03 646 265. Elle atteste de la conformité des bâtiments, infrastructures, territoires et des services associés à des spécifications définies dans un Référentiel de certification.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la phase Réalisation, et pour une durée de 1 an. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr

Label Effinergie 2017



La conception bioclimatique, la réduction de la consommation d'énergie réduite, l'étanchéité à l'air du bâti et des réseaux de ventilation, la compétence des bureaux d'étude, le commissionnement et les aspects de mobilité. Les caractéristiques labellisées viennent en complément de celles du label E+C-

La marque « délivré par Certivéa » est une marque collective simple également déposée à l'INPI par Certivéa. Elle atteste de la conformité des bâtiments, infrastructures, territoires et des services associés à des spécifications définies dans un Référentiel de certification.

La marque Effinergie est une marque déposée à l'INPI par le Collectif Effinergie. Le Collectif Effinergie a permis de généraliser les bâtiments neufs ou rénovés à basse consommation en France depuis 2006. Effinergie développe des labels de performance visant à accompagner les acteurs du bâtiment vers l'efficacité énergétique »

Cette attestation est délivrée à tous les bâtiments non résidentiels soumis à la Réglementation Thermique 2012, et bénéficiant d'un certificat de conformité au Label ENERGIE CARBONE référencé ci-dessus.

L'attestation est valable un an.

Label BBCA 2017



Le label BBCA prend en compte sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment à la fois les émissions de carbone évitées de la phase de construction et celles liées à la consommation énergétique du bâtiment auxquels s'ajoutent les performances du bâtiment à stocker du carbone et la mise en œuvre d'une économie circulaire.

Le label BBCA comporte trois niveaux de performance :
BBCA standard
BBCA Performance
BBCA Excellence

La marque « délivré par Certivéa » est une marque collective simple également déposée à l'INPI par Certivéa. Elle atteste de la conformité des bâtiments, infrastructures, territoires et des services associés à des spécifications définies dans un Référentiel de certification. La marque BBCA est une marque collective simple déposée par l'INPI par l'Association BBCA. Le label BBCA atteste de l'exemplarité Carbone d'un bâtiment

Cette attestation est délivrée à tous les bâtiments non résidentiels soumis à la Réglementation Thermique 2012, et bénéficiant d'un certificat de conformité au Label ENERGIE CARBONE référencé ci-dessus.

L'attestation est valable un an.

Label Effinergie Rénovation 2021



Le label est délivré uniquement à un bâtiment ayant fait l'objet d'une certification au sens des articles L.115-27 à L.115-33 et R 115-1 à R 115-3 du Code de la Consommation, qui porte sur la sécurité, la durabilité et les conditions d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et d'éclairage ou encore sur la qualité globale du bâtiment.

C'est pourquoi en complément des thématiques « Performance énergétique » et « Carbone » les caractéristiques certifiées ont été étendues à 6 qualités associées pour certifier la qualité globale du Bâtiment qui est donc définie par les thématiques suivantes :


- « Performance énergétique »
- « Carbone »
- Qualité Associée 1 : « Confort hygrothermique »
- Qualité Associée 2 : « Qualité de l'air intérieur »
- Qualité Associée 3 : « Confort visuel »
- Qualité Associée 4 : « Confort acoustique »
- Qualité Associée 5 : « Charges et Coûts, Commissionnement et Gestion durable »
- Qualité Associée 6 : « Qualité constructive »

En délivrant le label « EFFINERGIE RENOVIATION 2021 DELIVRE PAR CERTIVEA » à la phase réalisation, CERTIVEA atteste la conformité de l'opération à l'ensemble de ces thématiques.

Autres labels

<p>Label Accessibilité</p> 	<p>Le label Accessibilité délivré par Certivéa atteste l'atteinte d'un niveau de performance global en termes d'accessibilité et de qualité d'usage décliné selon 6 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'accès - Facilité d'usage - Sécurité et Sureté - Confort acoustique - Confort visuel <p>Diffusion et pérennisation</p>
<p>Label Biosourcé</p> 	<p>En complément des caractéristiques certifiées et associées de la marque NF Bâtiments Tertiaires au sens de l'article L115-27 et suivants du Code de la Consommation, s'ajoutent des caractéristiques spécifiques au Label Bâtiment Biosourcé. Le Label bâtiment Biosourcé identifie 3 niveaux de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment Biosourcé 1er niveau 2013 • Bâtiment Biosourcé 2ème niveau 2013 • Bâtiment Biosourcé 3ème niveau 2013 <p>Le label « Bâtiment Biosourcé » prévu à l'article R 111-22-3 du code de la construction et de l'habitation atteste de la conformité des bâtiments nouveaux à un référentiel dont les exigences et les modalités de contrôle sont définis par l'arrêté du 19 décembre 2012.</p>
<p>Label R2S</p> 	<p>Le label R2S-Ready2Services atteste de l'atteinte d'un niveau de performance globale (de Base à 3 étoiles) pour les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 thèmes relatifs aux principes techniques : Connectivité, Architecture réseau, Équipements et interfaces, ▪ 2 thèmes relatifs à la gouvernance : Sécurité numérique, Management responsable, ▪ 1 thème relatif aux occupants et au bâtiment : Services <p>Le système de notation et d'agrégation est défini dans le référentiel technique.</p>
<p>Label R2S-4GRIDS</p> 	<p>L'extension 4GRIDS atteste de l'atteinte d'une mention de service (Maîtrise de l'énergie et/ou Flexibilité énergétique) en respectant l'atteinte d'un nombre minimal de services et d'un % minimum de points sur les 5 thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services énergétiques • Communication • Données • Performance énergétique • Management responsable de l'énergie
<p>Label OsmoZ</p> 	<p>Le label OsmoZ délivré par Certivéa atteste de la mise en œuvre d'une démarche qui vise le bien-être des collaborateurs et la performance RSE des organisations au travers de la conception du bâti, de l'aménagement intérieur mais aussi des services et politiques RH. Pour chaque levier (bâti, aménagement, animation), le label atteste de l'atteinte d'un niveau d'engagement pour les 6 enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé environnementale, - Hygiène de vie, - Equilibre vie privée/vie professionnelle, - Fonctionnalités, - Communication et lien social, - Démarche collaborative.

Acteurs

<p>QUALIPROM</p> 	<p>La certification QUALIPROM® reconnaît la capacité d'un promoteur constructeur à gérer efficacement ses projets de construction.</p> <p>Management de la démarche Qualité Exigences relatives à la documentation Planification de l'opération Engagement et programmation Contrat avec les prestataires techniques Suivi de la conception de l'ouvrage Commercialisation Passation des marchés de travaux Exécution et surveillance des travaux Réception de l'ouvrage Garanties et services Analyse et amélioration</p> <p>La certification QUALIPROM® est une certification de processus de réalisation opérationnels. Elle n'est ni une certification de produit ou de service au sens de la loi 94/442 du 3 juin 1994, ni une certification de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001.</p>
---	---

Compétences

<p>CSTB Compétences</p> <p>CSTB COMPÉTENCE <i>Expert Construction</i></p>	<p>La certification CSTB Compétence Expert Construction a pour objet de reconnaître les connaissances, les compétences professionnelles et les aptitudes de l'expert et de confirmer qu'il peut conduire avec efficacité les investigations de toute nature susceptible de lui permettre de répondre aux objectifs de sa mission.</p> <p>Elle atteste de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sa culture générale dans les différents domaines : technique, juridique et assurantiel abordés au cours d'une expertise construction ;• Ses connaissances techniques portant sur des pathologies différentes, couramment traitées ou susceptibles d'être rencontrées par un expert construction généraliste ;• Sa capacité à restituer de façon claire, précise, concise, intelligible et exploitable les résultats et les conclusions de ses opérations d'expertise, en répondant aux attentes des divers destinataires de son rapport, tant en ce qui concerne le fond que la forme ;• Son aptitude à diriger une réunion et notamment à répondre à ses contradicteurs.
---	---